

CONSEIL D'ADMINISTRATION
24 septembre 2020

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du **conseil d'administration** du Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue tenue le 24 septembre 2020 en Webinaire

Présences : Madame Monic FERRON
Monsieur Daniel MARCOTTE
Monsieur David MCLAREN
Monsieur Claude N. MORIN
Madame Madeleine PAQUIN
Monsieur Jean-Yves POITRAS
Madame Katia QUINCHON
Madame Caroline ROY
Madame Catherine SIROIS

Absence : Madame Alexandra BARRETTE-NEVEAU
Madame Ghania Khefif
Madame Sylvette GILBERT
Monsieur Daniel LAMPRON
Madame Julie-Mélissa PICARD
Monsieur Stéphane TERRAULT
Monsieur Richard VALLÉE

Monsieur Claude N. Morin préside l'assemblée et madame Sylvianne Leclerc agit à titre de secrétaire d'assemblée.

Constatation du quorum et ouverture de l'assemblée

Le quorum est constaté. L'assemblée a été convoquée dans les délais prescrits par le règlement de régie interne et débute à 9 h.

Le président rappelle la procédure pour la période de questions.

CA-2020-09-01 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur PROPOSITION de Madeleine Paquin appuyée par Daniel Marcotte, l'ordre du jour est adopté après déplacement d'un sujet et soustraction des points 2.6, 9 et 15 :

Ouverture de la séance

- CA-2020-09-01 Lecture et adoption de l'ordre du jour
- CA-2020-09-02 Information du président
 - 2.1 Activités du président
 - 2.2 Retour sur la visite du premier ministre le 13 août 2020
 - 2.3 Reconduction des membres du conseil d'administration pour un an
 - 2.4 Démission du vice-président du conseil d'administration
 - 2.5 Démission d'un membre du conseil d'administration
 - 2.6 Renouvellement et nomination des membres des comités du conseil d'administration
 - 2.7 Rapport annuel 2019-2020 – Comité des usagers du centre intégré (CUCI)

	2.8 Correspondance des ministres – Préoccupations concernant l'arrêt de la PCU et arrimage avec l'aide de dernier recours
CA-2020-09-03	Information de la présidente-directrice générale
	3.1 Activités de la présidente-directrice générale
	3.2 Plan de contingence de chaque département
	3.3 Enjeux de main-d'œuvre
	3.4 État de situation – pandémie de la COVID-19
	3.5 Plan d'organisation
	3.5.1 Nomination de directrices adjointes de la santé physique et de la première ligne – Réseau local de services (RLS) pour Rouyn-Noranda, Amos et Témiscamingue
	3.5.2 Modification à la structure organisationnelle de la DRHAJ
	3.6 Correspondance de la Fondation hospitalière d'Amos – Hémodialyse
	3.7 Correspondance de la Ville de Macamic – Agrandissement du CHSLD de Macamic
CA-2020-09-04	Suivi des comités du conseil d'administration
	4.1 Comité de gouvernance et d'éthique
	4.2 Comité de vérification
	4.3 Comité de vigilance et de la qualité
	4.3.1 Rapport annuel 2019-2020 – Comité de vigilance et de la qualité
	4.4 Comité de révision
	4.5 Comité des ressources humaines
	4.6 Comité des immobilisations
CA-2020-09-05	Ordre du jour de consentement
	5.1 Demande d'autorisation d'emprunt du fonds d'exploitation
	5.2 Régime d'emprunt à long terme
	5.3 Modification au calendrier de conservation
	5.4 Signataires autorisés à la Régie de l'assurance maladie du Québec et mise à jour du Plan de délégation
	5.5 Rapport 2019-2020 sur l'application de la Politique concernant les soins de fin de vie
	5.6 Nomination des membres du comité de direction du département régional de médecine générale
	5.7 Démissions de médecins
	5.8 Politique de vérification des antécédents judiciaires
	PÉRIODE DE QUESTIONS
CA-2020-09-06	Tableau de bord du conseil d'administration
CA-2020-09-07	Situation financière
CA-2020-09-08	État de situation des ressources humaines
CA-2020-09-09	Rapport trimestriel sur les plaintes de harcèlement psychologique
CA-2020-09-10	Suivi des projets d'infrastructure
CA-2020-09-11	Politique et cadre de gestion en sécurité informationnelle
CA-2020-09-12	Présentation – 2 ^e IRM
CA-2020-09-13	Affaires diverses
	Lieu et date de la prochaine assemblée
	Levée de la séance
	Période de questions pour les médias
	Huis clos

CA-2020-09-14	Rapport annuel 2019-2020 sur l'application de la procédure d'examen des plaintes et l'amélioration de la qualité des services
CA-2020-09-15	Rapport annuel de gestion 2019-2020
CA-2020-09-16	Évaluation de la rencontre

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA-2020-09-02 INFORMATION DU PRÉSIDENT

2.1 Activités du président

M. Morin souligne que la principale activité ayant eu lieu en période estivale fut la visite du Premier ministre.

2.2 Retour sur la visite du Premier ministre le 13 août 2020

M. Morin souligne que la distanciation a été respectée lors de cette rencontre à La Sarre. Le Premier ministre était accompagné de M. Pierre Dufour et M. Morin était accompagné de Mme Caroline Roy, PDG, M. Philippe Gagné, PDGA et Renée Labonne du Service des communications. Des discussions ont eu lieu concernant l'organisation des services lors de la 1^{re} vague, la préparation en vue de la 2^e vague et les enjeux régionaux.

2.3 Reconduction des membres du conseil d'administration pour un an

M. Morin informe que tous les membres vont demeurer en poste pour la prochaine année et mentionne l'enjeu de disponibilité des membres à siéger sur les comités en lien avec les postes présentement vacants au sein du conseil.

2.4 Démission du vice-président du conseil d'administration

RÉSOLUTION

CA-2020-67 Démission du vice-président du conseil d'administration

Attendu la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales (RLRQ, c. O-7.2) qui prévoit que les membres d'un conseil d'administration doivent élire tous les deux ans un vice-président parmi les membres indépendants;

Attendu le Règlement de régie interne du conseil d'administration;

Attendu que la présidente-directrice générale a été nommée d'office secrétaire du conseil le 19 septembre 2019;

Attendu la réception de la démission de M. Daniel Marcotte, en tant que vice-président du conseil d'administration;

Attendu que les modalités prévues à la procédure d'élection ont été respectées;

Attendu que les membres indépendants sont :

- M. Claude N. Morin
- Mme Madeleine Paquin
- M. Daniel Marcotte
- Mme Catherine Sirois
- M. Richard Vallée

- M. Daniel Lampron
- M. David McLaren
- M. Jean-Yves Poitras

Sur PROPOSITION de Jean-Yves Poitras, appuyée par Katia Quinchon

IL EST RÉSOLU

D'accepter la démission de M. Daniel Marcotte en tant que vice-président du conseil d'administration.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2.5 Démission d'un membre du conseil d'administration

RÉSOLUTION

CA-2020-68 Démission d'un membre du conseil d'administration

Attendu l'article 153 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (RLRQ. c. S-4.2) (LSSSS) concernant la démission d'un membre de conseil d'administration;

Attendu la lettre de démission de Mme Alexandra Barrette-Neveu en date du 30 juillet 2020.

Sur PROPOSITION de Daniel Marcotte, appuyée par David McLaren

IL EST RÉSOLU

D'accepter la démission de Mme Alexandra Barrette-Neveu, représentante du conseil multidisciplinaire, au conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue et **de la remercier** pour son implication au sein du conseil d'administration.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2.6 Renouvellement et nomination des membres des comités du conseil d'administration

Point soustrait à l'ordre du jour.

2.7 Rapport annuel 2019-2020 – Comité des usagers du centre intégré (CUCI)

Mme Claudette Carignan dresse les principaux éléments du rapport annuel et souligne les activités de la semaine des droits des usagers qui se déroule du 21 au 27 septembre. Le thème choisi cette année est « Le droit d'être accompagné d'un proche pour obtenir des informations ou pour entreprendre des démarches pour recevoir des services ». Cette activité vise à renseigner les usagers des droits qui leur sont reconnus dans la Loi sur les services de santé et les services sociaux.

2.8 Correspondance des Ministres – Préoccupation concernant l'arrêt de la PCU et arrimage avec l'aide de dernier recours

En juillet dernier, le conseil d'administration de l'établissement et la Concertation régionale des organismes communautaires de l'Abitibi-Témiscamingue (CROC-AT) faisaient part de leurs préoccupations relatives à l'arrêt de la Prestation canadienne d'urgence (PCU) et les impacts liés à l'aide de dernier recours. Une réponse a été reçue informant que par souci d'équité envers tous les citoyens et citoyennes, la PCU sera prise en compte pour établir les montants des prestations d'assistance sociales.

3.1 Activités de la présidente-directrice générale

Mme Roy mentionne avoir eu beaucoup d'activités publiques et externes dans le contexte de la pandémie depuis la dernière séance du conseil d'administration.

3.2 Plan de contingence de chaque département

Mme Roy informe que l'établissement rencontre des enjeux importants de pénurie de ressources accentuées par la pandémie. Le nouveau déploiement de mesures en lien avec la 2^e vague augmente encore plus ces enjeux de main-d'oeuvre. Le gouvernement a donc demandé aux établissements de déployer un plan de contingence.

3.3 Enjeux de main-d'oeuvre

La courbe démographique et l'éloignement de la région font en sorte que l'établissement vit actuellement des enjeux de main-d'oeuvre dans pratiquement tous les types d'emploi mais plus particulièrement pour le métier d'infirmières. Présentement, des actions sont en cours pour appliquer un plan de contingence clinique et de réorganisation de services cliniques en région. L'établissement n'a plus assez d'infirmières pour maintenir les services tels qu'ils étaient dispensés depuis plusieurs années. Le manque d'infirmière se situe entre 160 à 180 infirmières.

3.4 État de situation – Pandémie de la COVID-19

La 2^e vague est officiellement commencée et a été annoncée par les gouvernements fédéral et provincial. L'établissement continue ses efforts pour demeurer une zone verte. La seule modification au niveau des mesures est que tout rassemblement festif est maintenant limité à 50 personnes, et ce même en zone verte. Mme Roy confirme que le centre désigné demeure l'Hôpital de Rouyn-Noranda. Mme Roy informe qu'un lien étroit de communication est maintenu avec les 39 résidences privées pour personnes âgées. Un soutien est aussi offert pour les résidences qui ont eu besoin de mettre en place des agents de sécurité.

3.5 Plan d'organisation

3.5.1 Nomination de directrices adjointes de la santé physique et de la première ligne – Réseau local de services (RLS) pour Rouyn-Noranda, Amos et Témiscamingue

RÉSOLUTION

CA-2020-69 Nomination de 3 directrices adjointes à la Direction des soins infirmiers – volet hospitalier

Attendu la modification apportée à la structure d'encadrement supérieur, soit :

- l'ajout de cinq postes de directeurs adjoints à la Direction des soins infirmiers – volet hospitalier pour les territoires de la MRC de la Vallée-de-l'Or, la MRC d'Abitibi, la MRC d'Abitibi-Ouest, la MRC de Témiscamingue et la MRC de Rouyn-Noranda le 19 décembre 2019 (CA-2019-118);

Attendu l'autorisation du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS), en date du 21 novembre 2019;

Attendu l'article 173 de la Loi sur les services de santé et services sociaux (RLRQ, c. S-4.2) qui stipule que le conseil d'administration doit nommer les hors-cadres et les cadres supérieurs;

Attendu que les appels de candidatures sont terminés et que la sélection a eu lieu pour trois de ces cinq postes.

Sur PROPOSITION de Jean-Yves Poitras, appuyée par David McLaren

IL EST RÉSOLU

De nommer les personnes suivantes à titre de directrices adjointes à la Direction des soins infirmiers à une date ultérieure :

- Mme Geneviève Fugère, directrice adjointe – volet hospitalier pour le territoire d’Amos;
- Mme Marie-Pierre Gaulin, directrice adjointe – volet hospitalier pour le territoire de Rouyn-Noranda;
- Mme Pascale Huard, directrice adjointe – volet hospitalier pour le territoire de Témiscamingue.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

3.5.2 Modification à la structure organisationnelle de la DRHAJ

RÉSOLUTION

CA-2020-70 Modification à l’organigramme de la haute direction

Attendu les modifications apportées à la structure d’encadrement supérieur le 19 juillet 2020, dont, entre autres, le déplacement du rattachement hiérarchique du Service des communications internes à la Direction générale (CA-2019-77);

Attendu la volonté de maintenir le service des communications organisationnelles sous une même direction;

Attendu la valeur ajoutée à ce que les stratégies de communication soient alignées avec les stratégies de la Direction des ressources humaines et des affaires juridiques;

Attendu que le volet des affaires publiques et des relations avec les médias est hautement stratégique et guidé par les orientations de la Direction générale.

Sur PROPOSITION de Katia Quinchon, appuyée par Monic Ferron

IL EST RÉSOLU

D’adopter la modification à l’organigramme de la haute direction dont le déplacement du Service des communications sous la Direction des ressources humaines et des affaires juridiques et que le volet des affaires publiques et les relations avec les médias restera sous la Direction générale.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

3.6 Correspondance de la Fondation hospitalière d’Amos - Hémodialyse

En suivi de la correspondance reçue de la Fondation hospitalière d’Amos concernant son intérêt à être partenaire dans le déploiement de services d’hémodialyses directement en installation, Mme Roy a confirmé avoir aussi reçu une même démarche du comité consultatif de ce territoire et qu’un suivi serait par la direction.

3.7 Correspondance de la Ville de Macamic – Agrandissement du CHSLD de Macamic

Le conseil de ville de la municipalité de Macamic a transmis une correspondance concernant l'avancement du projet d'agrandissement du CHSLD de Macamic qui pourra accueillir 96 usagers. Mme Roy mentionne que ces 96 places sont déjà existantes au CHSLD mais seront déplacées dans la nouvelle bâtisse afin d'accueillir ceux qui seront hébergés de façon permanente. Des rencontres ont eu lieu avec le conseil de ville pour les informer du cheminement et des correspondances seront émises tout au long de l'avancement du projet.

CA-2020-09-04 SUIVI DES COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

4.1 Comité de gouvernance et d'éthique

M. Daniel Marcotte informe des sujets suivants qui ont été traités à la rencontre du 2 septembre 2020 :

- Rencontre avec Mme Katia Quinchon, présidente du comité des ressources humaines;
- Candidatures des membres indépendants;
- Comités consultatifs;
- Climat organisationnel;
- Rapport annuel 2019-2020 du comité de vigilance et de la qualité;
- Travaux du comité de vérification;
- Évaluation du président du conseil d'administration.

4.2 Comité de vérification

Mme Madeleine Paquin informe des sujets suivants qui ont été traités à la rencontre du 11 septembre 2020 :

- Plan d'équilibre budgétaire;
- Dépôt des documents des rencontres;
- Les coûts de la COVID-19;
- Budget 2020-2021.

4.3 Comité de vigilance et de la qualité

Mme Catherine Sirois informe des sujets suivants qui ont été traités lors des trois dernières rencontres, soit celles de juin, août et septembre :

- Mandat du comité (juin);
- Rencontre avec docteur Annie Léger, Direction des services professionnels et de l'enseignement universitaire (août);
- Liste d'attente des spécialités (août);
- Uniformisation des pratiques de suivis des dossiers des usagers (août);
- Le transport des usagers (août);
- Visites de surveillance dans les RPA et RI (septembre);
- Visite de Mme Claudette Carignan et présentation du rapport du CUCI (septembre);
- Rapport de Mme Julie Lahaie, commissaire aux plaintes et à la qualité des services (septembre);
- Tableau de bord du conseil d'administration (septembre);
- Rapport trimestriel de mise sous garde (septembre);
- Suivi des rapports du Coroner et du Protecteur des citoyens (septembre).

4.3.1 Rapport annuel 2019-2020 – Comité de vigilance et de la qualité

Le conseil d'administration prend acte du Rapport annuel 2019-2020 du comité de vigilance et de la qualité.

4.4 Comité de révision

Ce point est reporté.

4.5 Comité des ressources humaines

Mme Katia Quinchon informe des sujets suivants qui ont été traités à la rencontre du 14 septembre 2020 :

- Enjeux de main-d'œuvre et réorganisation des services;
- Attraction de la main-d'œuvre;
- Recrutement international;
- Absentéisme chronique au travail;
- Programmes PAB – bourses;
- Topo des employés COVID positifs;
- Services des communications-restructuration;
- Bonification des ressources cadres dans les CHSLD.

4.6 Comité des immobilisations

M. Jean-Yves Poitras mentionne que la situation de pandémie a occasionné des délais et retards. Il souligne que les échéanciers ont dû être révisés et dresse le sommaire des projets en cours.

CA-2010-09-05 ORDRE DU JOUR DE CONSENTEMENT

5.1 Demande d'autorisation d'emprunt du fonds d'exploitation

RÉSOLUTION

CA-2020-71 Demande d'autorisation d'emprunt du fonds d'exploitation

Attendu que les autorisations d'emprunt en cours au montant de 64 millions \$ pour le fonctionnement du fonds d'exploitation et au montant de 21 millions \$ pour les coûts additionnels reliés à la pandémie arrivent à échéance le 12 octobre 2020;

Attendu que le déficit cumulé de l'établissement du fonds d'exploitation en date du 31 mars 2020 est de 51 624 818\$;

Attendu que le bilan de l'établissement comprend des comptes à recevoir du 31 mars 2020 du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) de 19.8 millions \$ qui n'ont toujours pas été encaissés en date du 11 septembre 2020 (période 6);

Attendu que les résultats financiers de l'établissement de l'exercice 2020-2021 seront déficitaires;

Attendu que les coûts additionnels reliés à la pandémie depuis mars 2020 s'élèvent à un montant de 27 millions \$ en date du 15 août 2020 (période 5) alors que les divers montants reçus du MSSS pour la pandémie totalisent 15 millions \$ à la même période, créant ainsi un déficit de caisse de 12 millions \$;

Attendu que les coûts additionnels reliés à la pandémie représentent des déboursés moyens estimés à près de 5 millions \$ par période de 4 semaines;

Attendu que le budget de caisse actuel prévoit un besoin d'emprunt de 118 millions \$ d'ici le 31 mars 2021.

Sur PROPOSITION de Catherine Sirois, appuyée par Madeleine Paquin

IL EST RÉSOLU

D'autoriser la présidente-directrice générale, Mme Caroline Roy, à demander au ministère de la Santé et des Services sociaux une autorisation d'emprunt de 68 millions \$ pour le fonctionnement régulier du fonds d'exploitation et une autre de 50 millions pour les coûts additionnels de la pandémie, pour la période allant jusqu'au 31 mars 2021, ainsi que de signer les documents requis auprès du ministre des Finances du Québec pour ces emprunts autorisés par le ministère de la Santé et des Services sociaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.2 Régime d'emprunts à long terme

RÉSOLUTION

CA-2020-72 Régime d'emprunts à long terme

Attendu que, conformément à l'article 78 de la Loi sur l'administration financière (RLRQ, chapitre A-6.001), le Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue (l'« Emprunteur ») souhaite instituer un régime d'emprunts, valide jusqu'au 31 décembre 2021, lui permettant d'emprunter à long terme auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, pour un montant n'excédant pas 85 098 510,61 \$;

Attendu que, conformément à l'article 83 de cette loi, l'Emprunteur souhaite prévoir, dans le cadre de ce régime d'emprunts, que le pouvoir d'emprunter et celui d'en approuver les conditions et modalités soient exercés par au moins deux de ses dirigeants;

Attendu qu'il y a lieu d'autoriser ce régime d'emprunts, d'établir le montant maximum des emprunts qui pourront être effectués en vertu de celui-ci, ainsi que les caractéristiques et limites relativement aux emprunts à effectuer et d'autoriser des dirigeants de l'Emprunteur à conclure tout emprunt en vertu de ce régime et à en accepter les conditions et modalités;

Attendu que le ministre de la Santé et des Services sociaux (le « Ministre ») a autorisé l'institution du présent régime d'emprunts, selon les conditions auxquelles réfère sa lettre du 15 juillet 2020.

Sur PROPOSITION de Catherine Sirois, appuyée par Madeleine Paquin

IL EST RÉSOLU

1. QU'un régime d'emprunts, valide jusqu'au 31 décembre 2021, en vertu duquel l'Emprunteur peut, sous réserve des caractéristiques et limites énoncées ci-après, effectuer des emprunts à long terme auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, pour un montant n'excédant pas 85 098 510,61 \$, soit institué;
2. QUE les emprunts à long terme effectués par l'Emprunteur en vertu du présent régime d'emprunts soient sujets aux caractéristiques et limites suivantes :
 - a) malgré les dispositions du paragraphe 1 ci-dessus, l'Emprunteur ne pourra, au cours de chacune des périodes de dix-huit mois s'étendant du 1er juillet au 31 décembre et comprises dans la période visée au paragraphe 1, effectuer des emprunts qui auraient pour effet que le montant total approuvé pour l'Emprunteur, pour une telle période, par le Conseil du trésor au titre de la programmation des emprunts à long terme des organismes régis par la Loi sur les services de santé et les services sociaux (RLRQ, chapitre S-4.2), soit dépassé;
 - b) l'Emprunteur ne pourra effectuer un emprunt à moins de bénéficier d'une subvention du gouvernement du Québec conforme aux normes établies par

le Conseil du trésor, au titre de l'octroi ou de la promesse de subventions aux organismes régis par la Loi sur les services de santé et les services sociaux, ainsi qu'aux termes et conditions déterminés par le ministre et pourvoyant au paiement en capital et intérêt de l'emprunt concerné même si, par ailleurs, le paiement de cette subvention est sujet à ce que les sommes requises à cette fin soient votées annuellement par le Parlement;

- c) chaque emprunt ne pourra être effectué qu'en monnaie légale du Canada auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;
 - d) le produit de chaque emprunt ne pourra servir, outre le paiement des frais inhérents à l'emprunt concerné, qu'aux fins suivantes :
 - i) le financement à long terme des dépenses d'immobilisations autorisées par le Conseil du trésor conformément à l'article 72 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux pour les autochtones cris (RLRQ, chapitre S-5) ou par le Conseil du trésor et le ministre conformément à l'article 260 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux, incluant leur coût de financement à court terme jusqu'à concurrence d'un montant représentant trois (3) mois à partir de la date de la prise de possession des travaux et calculés à compter du premier jour du mois qui survient après cette date;
 - ii) le financement à long terme des dépenses d'immobilisations, d'équipements ou d'informatiques, incluant leur coût de financement à court terme jusqu'à concurrence d'un montant représentant trois (3) mois à partir de la fin de l'année financière dans laquelle les dépenses ont été pourvues;
 - iii) le refinancement d'une partie ou de la totalité de tels emprunts venus à échéance;
 - iv) le remboursement d'emprunts bancaires contractés, à ces fins et en attente de financement à long terme ou de refinancement.
3. QU'aux fins de déterminer le montant total auquel réfère le paragraphe 1 ci-dessus, il ne soit tenu compte que de la valeur nominale des emprunts effectués par l'Emprunteur;
4. QU'en plus des caractéristiques et limites énoncées précédemment, les emprunts comportent les caractéristiques suivantes :
- a) l'Emprunteur pourra contracter un ou plusieurs emprunts pendant toute la durée du régime d'emprunts jusqu'à concurrence du montant qui y est prévu, et ce, aux termes d'une seule et unique convention de prêt à conclure entre l'Emprunteur et le ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;
 - b) chaque emprunt sera constaté par un billet fait à l'ordre du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;
 - c) le taux d'intérêt payable sur les emprunts sera établi selon les critères déterminés par le gouvernement en vertu du décret numéro 432-2018 du 28 mars 2018, tel que ce décret peut être modifié ou remplacé de temps à autre; et
 - d) afin d'assurer le paiement à l'échéance du capital de chaque emprunt et des intérêts dus sur celui-ci, la créance que représente pour l'Emprunteur la

subvention qui lui sera accordée par le ministre, au nom du gouvernement du Québec, sera affectée d'une hypothèque mobilière sans dépossession en faveur du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement.

5. QUE l'Emprunteur soit autorisé à payer, à même le produit de chaque emprunt contracté en vertu du présent régime, les frais d'émission et les frais de gestion qui auront été convenus;
6. QUE l'un ou l'autre des dirigeants suivants :
La présidente-directrice générale;
Le président-directeur général adjoint;
La directrice des ressources financières et approvisionnements
La directrice de santé publique;

de l'Emprunteur, **pourvu qu'ils soient deux agissants conjointement**, soit autorisé, au nom de l'Emprunteur, à signer la convention de prêt, les conventions d'hypothèque mobilière et les billets, à consentir à toute clause et garantie non substantiellement incompatible avec les dispositions des présentes, à livrer les billets, à apporter toutes les modifications à ces documents non substantiellement incompatibles avec les présentes ainsi qu'à poser tous les actes et à signer tous les documents, nécessaires ou utiles, pour donner plein effet aux présentes;

7. QUE, dans la mesure où l'Emprunteur a déjà adopté une résolution instituant un régime d'emprunts pour les mêmes fins, la présente résolution remplace la résolution antérieure, sans pour autant affecter la validité des emprunts conclus sous son autorité avant la date du présent régime d'emprunts.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.3 Modification au calendrier de conservation

RÉSOLUTION

CA-2020-73 Modification au calendrier de conservation

Attendu qu'en vertu des articles 7 et 8 de la Loi sur les archives (RLRQ, chap. A-21.1), le Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de l'Abitibi-Témiscamingue doit avoir un calendrier de conservation et le soumettre à Bibliothèque et archives nationales du Québec (BAnQ) pour approbation;

Attendu que plusieurs règles de conservation ont été modifiées et ajoutées et que quelques règles ont été retirées du calendrier initial.

Sur PROPOSITION de Catherine Sirois, appuyée par Madeleine Paquin

IL EST RÉSOLU

D'adopter les modifications au calendrier de conservation des documents du CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue, dont copie demeure annexée à la présente pour en faire partie intégrante, et **de le transmettre** à BAnQ pour approbation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.4 Signataires autorisés à la Régie de l'assurance maladie du Québec et mise à jour du Plan de délégation

RÉSOLUTION

CA-2020-74 Signataires autorisés à la Régie de l'assurance maladie du Québec et mise à jour du Plan de délégation

Attendu la nécessité d'acheminer tout au long de l'année et dans les délais requis par la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ) les demandes de paiement des médecins, optométristes et dentistes;

Attendu que le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de l'Abitibi-Témiscamingue doit adopter la mise à jour du Plan de délégation de signature des demandes de paiement de son organisation;

Attendu que le conseil d'administration du CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue doit nommer des signataires pour attester l'exactitude des demandes de paiement des médecins, optométristes et dentistes exerçant dans son organisation;

Attendu que la RAMQ doit être avisée de toutes modifications en lien avec les signataires autorisés par le conseil d'administration;

Attendu que le Plan de délégation de signature des demandes de paiement doit être révisé tous les trois ans.

Sur PROPOSITION de Catherine Sirois, appuyée par Madeleine Paquin

IL EST RÉSOLU

De nommer la personne suivante comme signataire autorisée à la RAMQ et **de l'ajouter** à la liste déjà existante pour le CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue :

- Docteur Omobola Sobanjo, chef de département de santé publique.

De retirer les personnes suivantes de la liste de signataires autorisés à la RAMQ du CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue :

- Dre Nicole Bouchard, médecin de famille, santé publique;
- Mélanie Rocher, directrice adjointe à la Direction des services professionnels et de l'enseignement universitaire.

D'adopter la mise à jour du Plan de délégation de signature des demandes de paiement comme demandé par la RAMQ, dont copie demeure annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.5 Rapport 2019-2020 sur l'application de la politique concernant les soins de fin de vie

RÉSOLUTION

CA-2020-75 **Rapport 2019-2020 sur l'application de la politique concernant les soins de fin de vie**

Attendu l'article 8 de la Loi concernant les soins de fin de vie (RLRQ, c. S-32.0001);

Attendu la Politique relative aux soins de fin de vie du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de l'Abitibi-Témiscamingue (CA-2015-19).

Sur PROPOSITION de Catherine Sirois, appuyée par Madeleine Paquin

IL EST RÉSOLU

D'approuver le rapport sur l'application de la Politique concernant les soins de fin de vie dont copie demeure en annexe, pour la période du 1^{er} avril 2019 au 31 mars 2020 et **de le transmettre** à la Commission sur les soins de fin de vie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.6 Nomination des membres du comité de direction du Département régional de médecine générale (DRMG)

RÉSOLUTION

CA-2020-76 Nomination des membres du comité de direction du Département régional de médecine générale (DRMG)

Attendu que la Loi sur les services de santé et les services sociaux (RLRQ, c S-4.2) (LSSSS) qui prévoit à l'article 417 qu'un département de médecine générale doit être institué au sein de chaque organisation. Les responsabilités sont déterminées à l'article 417.2, la composition du comité de direction aux articles 417.3 et 417.4 et la nomination de son chef à l'article 417.5;

Attendu que l'ensemble des membres du comité de direction du Département régional de médecine générale (DRMG) du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de l'Abitibi-Témiscamingue a recommandé le règlement pour adoption au conseil d'administration du 10 décembre 2015 selon l'article 417.6 de la LSSSS;

Attendu que l'ensemble des modalités prévues à la procédure d'élection des membres du comité de direction du DRMG prévu au règlement a été respecté dans son entièreté;

Attendu que l'ensemble des postes disponibles au sein du comité de direction du DRMG s'est vu comblé sans concurrent;

Attendu que le chef du DRMG a été élu parmi les membres élus du comité de direction du DRMG;

Attendu que les membres du comité de direction du DRMG sont nommés pour une période de 4 ans soit du 10 mars 2020 au 9 mars 2024;

Attendu que le comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) du CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue a recommandé les candidatures visées le 15 septembre 2020 dont la nomination du chef du DRMG (#20-36);

Attendu que les nominations doivent être approuvées par le conseil d'administration avant d'entrer en vigueur.

Sur PROPOSITION de Catherine Sirois, appuyée par Madeleine Paquin

IL EST RÉSOLU

D'approuver les 10 nominations des membres du comité de direction du Département régional de médecine générale (DRMG), ce qui inclut la nomination du chef de département soit :

- Dr Jean-Yves Boutet, également chef du DRMG (site d'Amos);
- Dre Stéphanie Lacroix (site du Témiscamingue);
- Dre Catherine Mailly (site de Val-D'Or).
- Dre Catherine St-Jean – Site de La Sarre;
- Dre Jean-François Verville – Site de La Sarre;
- Dre Julie Richer – Site de Rouyn-Noranda;
- Dre Gabrielle Bergeron – Site de Rouyn-Noranda;
- Dre Christian Mailly – Site de Val-D'Or;
- Dr Stéphane Terrault – Site d'Amos;
- Dre Monique Martin – Site du Témiscamingue.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.7 Démissions de médecins

RÉSOLUTION

CA-2020-77**Démissions de médecins**

Attendu la Loi sur les services de santé et les services sociaux (RLRQ, c. S-4.2) (LSSSS) qui stipule qu'un médecin peut cesser d'exercer sa profession dans un établissement par choix ou à la suite du non-renouvellement de sa nomination;

Attendu le processus d'harmonisation régionale associé aux renouvellements des titres et privilèges des médecins, dentistes et pharmaciens du Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue apportant certaines modifications au processus;

Attendu la récente Loi modifiant l'organisation de la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales (RLRQ, c. 0-7.2), qui a provoqué une réflexion personnelle du médecin relié à son offre de service;

Attendu l'article 255 de la LSSSS qui stipule que le conseil d'administration peut autoriser un médecin ou un dentiste à cesser d'exercer sa profession dans le centre sans préavis ou à la suite d'un préavis de moins de 60 jours s'il juge que son départ n'a pas pour effet d'affecter la qualité ou la suffisance des services médicaux ou dentaires offerts à la population desservie par le centre.

Sur PROPOSITION de Catherine Sirois, appuyée par Madeleine Paquin

IL EST RÉSOLU

D'accepter la démission des médecins suivants :

Médecins			
RLS	Spécialité	Nom – prénom (numéro pratique)	Date d'effet de la démission - retraite
VD	Médecine interne	Dubé, Suzanne (1-79052)	31 mai 2020 (retraite)
RN	Médecine de famille	Bouchard-Nicole (1-78142)	14 août 2020 (retraite)
AM	Médecine de famille	Allard, Nicole (1-78193)	31 janvier 2021 (retraite)

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.8 Politique de vérification des antécédents judiciaires**RÉSOLUTION****CA-2020-78****Politique de vérification des antécédents judiciaires**

Attendu la circulaire ministérielle 2012-013 « Vérification des antécédents judiciaires de toute personne désirant exercer des fonctions ou sa profession au sein d'un établissement de santé » qui prévoit les différentes directives applicables lors de la vérification des antécédents judiciaires;

Attendu que la politique respecte dans son entièreté les modalités émises par le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) à cet égard;

Attendu que les représentants des différentes directions ont été consultés dans la rédaction de la politique;

Attendu la recommandation d'adoption par le comité de direction du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de l'Abitibi-Témiscamingue lors de la rencontre du 16 septembre 2020;

Attendu que la politique doit être approuvée par le conseil d'administration avant d'entrer en vigueur.

Sur PROPOSITION de Catherine Sirois, appuyée par Madeleine Paquin

IL EST RÉSOLU

D'adopter la Politique de vérification des antécédents judiciaires du CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue, dont copie demeure annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS

1- Phélix Caron, représentant des ouvriers spécialisés de la MRC d'Amos souligne la dégradation des conditions de travail dû à la pénurie de main-d'œuvre, incapacité de recruter des employés compétents, les difficultés de conserver les permanents, l'écart avec les salaires au privé. Il propose d'ouvrir plus de postes car il y a un réel débordement de tâches. Il mentionne que son équipe est fier de travailler pour le CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue et que c'est une équipe d'expérience mais qui présentement tient le tout à bout de bras. Ils sont contents de ce qui est mis en place, des investissements, des nouveaux projets et financements mais qu'ils sont dans l'incapacité de tout faire y compris l'entretien des nouveaux bâtiments prévus. Il souligne qu'il y aura aussi des impacts sur le personnel et d'éventuels départs en raison de la coupure que veut imposer le gouvernement de la prime de 10 %. Cette situation va obliger l'établissement à recourir à des contracteurs, ce qui va engendrer des coûts supplémentaires et de la supervision supplémentaire. Ils demandent donc de l'aide du CA.

M. le président, compte tenu de la situation dont vous êtes maintenant au courant, que suite à une perte de salaire de 10 %, que nous avons des travailleurs spécialisés prêts à quitter, des difficultés connues de recrutement dû à l'écart salariale avec le privé, et après avoir eu ces informations comment comptez-vous intervenir pour nous et nous aider à réduire cette situation avant que les dégâts soient irréversibles?

M. Morin remercie M. Caron de son courage d'être venu présenter ses préoccupations. Il est connu que le manque de main-d'œuvre touche tous les métiers et que l'entretien des bâtiments est un enjeu important. Il a pris bonne notes des préoccupations et que la PDG fera tout le nécessaire pour s'assurer que nous soyons capables de maintenir et augmenter cette main-d'œuvre et ce même si la compétition est féroce. La connaissance pointue des établissements qu'ils ont ainsi que leur intégrité à l'établissement sont des arguments importants afin de conserver cette main-d'œuvre. Il demande donc à la PDG de faire le nécessaire pour trouver des solutions gagnantes afin de permettre de garder notre main-d'œuvre qui est indispensable.

Mme Roy mentionne que les préoccupations ont bien été entendues. Le défis de recrutement est bien réel et on tente de combler plusieurs postes de différents corps de métier actuellement partout en région. La réalité démographique n'aide pas la situation. Il y a aussi les enjeux de négociations nationales en cours présentement. Mme Roy ne connaît pas l'issue des négociations mais va s'assurer d'appliquer les modalités adoptées. Concernant le développement de nouvelles bâtisses, nous aurons de budgets de fonctionnement, d'opération et d'entretien qui nous permettront d'ajuster le nombre de postes dans nos structures afin de s'assurer d'avoir le nombre de postes requis pour le bon fonctionnement de nos installations. Elle le remercie et se dit tout à fait consciente du travail qui est fait actuellement et qui est apprécié.

2- Mme Mélissa Michaud, présidente CSN pour la catégorie 2 bonifie les préoccupations mentionnées précédemment en souligne que les primes ont été instaurées lors des dernières négociations du secteur public et répondaient à un important besoin de rétention de la main-d'œuvre pour plusieurs corps de métier. Elle mentionne que la pénurie de main-d'œuvre présentement est sans précédente et que la menace de 2^e vague se concrétise de plus en plus et que le réseau de la santé ne peut se permettre de perdre davantage de joueurs. L'annonce de la coupure des primes a un effet très démoralisant et entrainera des

effets négatifs sur la rétention et l'attraction des travailleurs dans le réseau. Si l'établissement investie des sommes importantes pour le recrutement extérieur, les travailleurs d'ici devraient pouvoir compter sur des conditions de travail intéressantes pour qu'ils puissent demeurer à l'emploi du CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue et ne quittent pas le réseau. Une demande a été faite en début de semaine afin de rencontrer la PDG afin d'en discuter.

M. le président, concernant l'arrêté du 30 septembre prochain des primes aux travailleurs et travailleuses oeuvrant en CHSLD, dans les milieux où sont présentes des personnes au prise avec des TGC, et celles versées aux employés spécialisés, que prévoyez-vous en vue de soutenir les travailleuses et les travailleurs du CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue visés par cette mesure?

M. Morin remercie Mme Michaud et mentionne que la PDG est saisie des préoccupations qui sont fort à propos. Le conseil d'administration soutien la démarche mais va laisser avancer les négociations. Il est cependant convaincu que parallèlement, Mme Roy peut nommer ces préoccupations aux divers comités provinciaux sur lesquels elle siège ainsi que les enjeux régionaux de disponibilité de la main-d'œuvre et de compétition féroce du secteur privé. Il confie à la PDG le soin de bien transmettre vos préoccupations à qui de droit.

Mme Roy souligne qu'il y a effectivement les négociations en cours mais aussi le défis régional d'attraction. Plusieurs instances ont déjà demandé que l'Abitibi-Témiscamingue puisse bénéficier de leviers comme d'autres régions éloignées. De plus, il y a toutes les conditions de travail qui peuvent être favorisées à l'interne qui sont travaillées actuellement.

CA-2020-09-06 TABLEAU DE BORD DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Mme Maggy Vallières présente le suivi des indicateurs du tableau de bord de gestion du conseil d'administration.

CA-2020-09-07 SITUATION FINANCIÈRE

Mme Marie-Lyne Blier informe de la situation financière. Après cinq période, l'établissement comptabilise 25 M\$ de coûts COVID qui sont remboursés par le ministère et n'ont donc pas d'impact sur le déficit.

Elle mentionne que les efforts fournis ont réussie à contrer le déficit structurel en 2019-2020.

Présentement, les prévisions laissent croire au même déficit que l'an passé et pour les mêmes causes dont l'utilisation de la main-d'œuvre indépendante.

CA-2020-09-08 ÉTAT DE SITUATION DES RESSOURCES HUMAINES

Mme Sylvie Latulippe souligne qu'au-delà des enjeux de main-d'œuvre, il y a le volet santé, sécurité et prévention auprès des employés.

Elle rappelle que la priorité en début de saison estivale était de permettre la prise de vacances, et que les efforts déployés ont permis d'y arriver et de permettre à des secteurs plus touchés d'en bénéficier dont le Témiscamingue. Elle remercie l'ensemble du personnel qui ont prêté main forte, qui ont donné de la disponibilité supplémentaire, les gestionnaires qui ont fait des quarts de travail. L'embauche massive d'aides de services a grandement contribué aussi à cette réussite.

Elle souligne la formation adaptée pour des PAB express qui fera en sorte que plusieurs devraient s'inscrire à la 2^e cohorte cet automne.

Les ressources humaines sont à se moduler afin de pouvoir accompagner les équipes en vue des différents enjeux au niveau des postes d'infirmières et de la 2^e vague.

CA-2020-09-09 RAPPORT TRIMESTRIEL SUR LES PLAINTES DE HARCÈLEMENT PSYCHOLOGIQUE

Ce point est reporté.

CA-2020-09-10 SUIVI DES PROJETS D'INFRASTRUCTURE

M. Marc Bergeron fait le suivi de l'état d'avancement des projets d'infrastructure de l'établissement suivants :

- Centre régional de cancérologie;
- PFT de l'Hôpital de Ville-Marie;
- PFT de l'urgence de l'Hôpital d'Amos;
- PFT de l'Hôpital de Val-d'Or – GMF-U;
- Tep Scan de l'Hôpital de Val-d'Or;
- IRM à l'Hôpital d'Amos;
- Réfection du poste central et de triage à l'urgence de l'Hôpital d'Amos;
- Pharmacie de l'Hôpital d'Amos;
- Centre de soins ambulatoire à La Sarre;
- Centre de soins ambulatoire à Rouyn-Noranda;
- Centre de réadaptation en déficience intellectuelle (CRDI) d'Amos;
- Maisons des aînés à Rouyn-Noranda, Val-d'Or et Palmarolle.

Aucun développement actuellement pour les projets suivants :

- CHSLD de Macamic;
- Projet au département de santé mentale à Amos;
- Pharmacie de l'Hôpital de Ville-Marie;

CA-2020-09-11 POLITIQUE ET CADRE DE GESTION EN SÉCURITÉ INFORMATIONNELLE

M. François Bérubé dresse les grandes lignes de la politique et du cadre de gestion et souligne le contexte de mise en œuvre de la sécurité de l'information. À la suite de l'adoption, l'information sera transmise à l'ensemble du personnel et une série de mesures seront élaborées en collaboration avec tous les secteurs.

RÉSOLUTION

CA-2020-79 Politique de sécurité de l'information et de la protection des renseignements personnels

Attendu que la Politique de sécurité de l'information et de protection des renseignements personnels du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de l'Abitibi-Témiscamingue est conforme aux orientations et aux lois du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et du Secrétariat du Conseil du trésor (SCT);

Attendu que les aspects légaux de cette politique ont été validés par les services juridiques du CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue;

Attendu que l'ensemble des membres de l'exécutif du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) du CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue a été consulté et a recommandé l'adoption de la politique le 15 septembre 2020 (résolution #20-37);

Attendu que les représentants des différentes directions ont été consultés lors de la rédaction de la politique;

Attendu la recommandation d'adoption par le comité de direction du CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue lors de la rencontre du 26 août 2020;

Attendu que la politique doit être approuvée par le conseil d'administration avant son entrée en vigueur.

Sur PROPOSITION de Daniel Marcotte, appuyée par Katia Quinchon

IL EST RÉSOLU

D'adopter la Politique de sécurité de l'information et de la protection des renseignements personnels, dont copie demeure annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA-2020-09-12 PRÉSENTATION – 2^E IRM

Mme Chantal Brunelle et docteur Julie Boucher font la mise en contexte et présente les éléments argumentant la démarche d'obtention d'une 2^e appareil d'IRM fixe en Abitibi-Témiscamingue.

RÉSOLUTION

CA-2020-80 Ajout d'un deuxième appareil IRM fixe en Abitibi-Témiscamingue

Attendu la hausse actuelle et anticipée des demandes d'examens estimé à 9 000 par année, ainsi que la capacité maximale de production d'un seul appareil étant à 8 095 selon les calculs du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS);

Attendu l'augmentation des délais d'accès depuis les dernières années et la croissance du nombre d'examens;

Attendu que malgré une pertinence et un besoin élevé d'IRM, les spécialistes en oncologie et en neurologie demandent actuellement que des examens d'IRM prioritaires considérant les délais d'accès trop élevés;

Attendu qu'un seul appareil d'IRM en modèle fixe sera disponible en région pour réaliser l'offre de service;

Attendu que l'ajout des nouveaux examens, IRM mammaire, IRM cardiaque et IRM sous sédation, sont d'une durée plus longue que les examens d'IRM généraux et amèneront une augmentation des délais d'attente;

Attendu que le projet de radiothérapie augmentera la demande en IRM;

Attendu que le service de néonatalogie de niveau 2B, nécessitant une IRM à proximité, est situé au site de Rouyn-Noranda, et qu'une offre de services d'IRM à ce site permettrait de diminuer les déplacements d'enfants hospitalisés à Rouyn-Noranda vers Amos pour la réalisation d'IRM;

Attendu que la vocation régionale du département de neurologie est assumée au site de Rouyn-Noranda et que ce service est un utilisateur majeur d'examens d'IRM;

Attendu que les soins intensifs de niveau 2A, nécessitant une IRM à proximité, sont présents à Rouyn-Noranda et qu'il est souhaitable de réduire les risques liés aux transferts intra régionaux de ce type d'usagers;

Attendu la volonté de l'établissement à limiter le nombre de déplacements des usagers pour l'accès à leurs examens d'IRM et leur traitement de

radiothérapie ainsi que le nombre de sites auxquels les usagers auront à se déplacer, particulièrement pour les usagers du Témiscamingue;

Attendu qu'un appareil d'IRM peut à la fois être utilisé pour la réalisation d'IRM de planification de traitements de radiothérapie et pour des examens cliniques et que le centre de radiothérapie ouvrira ses portes à Rouyn-Noranda;

Attendu que l'installation fixe d'un appareil d'IRM à Amos entraîne une augmentation importante de la distance à parcourir pour l'accès aux examens pour la population du Témiscamingue;

Attendu qu'avec un seul appareil dans notre région, le plan de contingence en cas de bris de l'appareil entraîne une ouverture d'un corridor de service avec notre RUISSS et des transferts par avion pour les urgences et des déplacements des usagers en cas électifs;

Attendu qu'avec un seul appareil, la région est plus à risque de tomber en bris complet de service lors d'un bris ou encore de l'entretien préventif réalisé sur l'unique appareil;

Attendu que les régions éloignées du Québec ont 2 appareils fixes (sauf la Gaspésie en modèle mobile);

Attendu l'avis du comité des usagers ci-joint de faire valoir le droit des usagers à recevoir les services, et ce, à proximité du lieu de résidence, ainsi que le droit des usagers à recevoir des soins et services de qualité dans l'ensemble des hôpitaux du territoire de l'Abitibi-Témiscamingue;

Attendu la distance à parcourir pour les usagers, particulièrement pour ceux avec des conditions cliniques difficiles (sclérose en plaques, oncologie, etc.).

Sur PROPOSITION de Monic Ferron, appuyée par Daniel Marcotte

IL EST RÉSOLU

De recommander l'ajout d'un deuxième appareil IRM fixe en Abitibi-Témiscamingue, soit à Rouyn-Noranda, afin de couvrir les besoins de la population du secteur Ouest et de répondre aux attendus ci-dessus et **de suivre** de près l'évolution du nombre de demandes, de la production et des délais d'accès afin de planifier en temps opportun l'ajout d'IRM supplémentaires sur son territoire dans les prochaines années.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA-2020-09-13 AFFAIRES DIVERSES

Aucunes affaires diverses.

LIEU ET DATE DE LA PROCHAINE ASSEMBLÉE

La prochaine assemblée aura lieu le 12 novembre 2020 en Webinaire.

LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur PROPOSITION de Monic Ferron, appuyée par Jean-Yves Poitras

IL EST RÉSOLU

De lever la séance à 12 h 25.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Caroline Roy,
secrétaire

Claude N. Morin,
président

Adopté le 17 décembre 2020